Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200620-20251211-2025_46-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/12/2025

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – M. Gilles MAUGAIN –M Serge HERVÉ Adjoints - Mme Mathilde JOSSELIN — M. Erwan CARISSAN – Michel HUE – ~~Fabien PHILIPPE~~ – ~~Jean-Luc JOUANNO~~ - William LE TENO – Mme Sophie CRESTAUX – MM. Gilles LERAY - Olivier ROBLET- M. Cédric MARTEIL- Mme Clélie DE CELLES

Absent excusé : Fabien PHILIPPE

Procuration : Fabien PHILIPPE a donné procuration à William LE TENO

Secrétaire de séance : MR CARISSAN Erwan

Délibération N° 2025 -46

Vente du chemin rural aux aulnays : ajout d'un tarif à la délibération 2025-30

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une valeur dans la délibération 2025-30 pour la vente du chemin rural au lieu-dit les aulnays.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la vente du chemin rural au lieu-dit les aulnays au tarif d'1€

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE

MAIRIE DE GOMENÉ (22230) CÔTES D'ARMOR

Erwan CARISSAN, secrétaire de séance